

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 2 JUILLET 2019
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

19-86

**OBJET : Concession de service pour l'exploitation de l'incubateur territorial à Saint-Mandé.
Procédure de délégation de service public. Approbation du rapport d'analyse des offres.
Autorisation donnée au Président de signer le contrat**

Membres en exercice	90
Présents titulaires	51
Représentés	25
Absents	14

Votants	76
Abstention	0
Suffrages exprimés	76
Pour	76
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Catherine CHETARD, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Jean-Jacques GRESSIER, Pierre GUILLARD, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASSETTI, Christel ROYER, Christine RYNINE, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Eric BENSOUSSAN représenté par Gilles PANNETIER, Sylvain BERRIOS représenté par Nicole CERCLEY, Adrien CAILLEREZ représenté par Jacqueline VISCARDI, Sabine CHABOT représentée par Nadia LECUYER, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Sophie AMAR, Stéphane CHAULIEU représenté par Jean-Luc CADEDDU, Isabelle DALLEAU représentée par Vincent PINEL, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Jean-Marc BRETON, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Hervé GICQUEL représenté par Benoît GAILHAC, Jean-Jacques GUIGNARD représenté par Christian FAUTRE, Delphine HERBERT représentée par Annie TRICOCHÉ, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Marie KENNEDY représentée par Chrysis CAPORAL, Gérard LAMBERT représenté par Sergine LEFIEF, Pierre LEBEAU représenté par Brigitte GAUVAIN, Charlotte LIBERT ALBANEL représentée par Dominique LE BIDEAU, Marie-Hélène MAGNE représentée par Sylvain DROUVILLE, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON, Mary France PARRAIN représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par René GAILLARD, Igor SEMO représenté par Jean-Jacques PASTERNAK, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN.

Absents : Christian CAMBON, Chantal CANALES, Nicolas CLODONG, Monique FACCHINI, Jean-Philippe GAUTRAIS, Sengul KARACA, Nassim LACHELACHE, Alain PAVIE, Régis PIO, Yoann RISPAL, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 02 JUILLET 2019

OBJET : Concession de service pour l'exploitation de l'incubateur territorial à Saint-Mandé. Procédure de délégation de service public. Approbation du rapport d'analyse des offres. Autorisation donnée au Président de signer le contrat.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), notamment ses articles L.1411-1 et suivants,

VU la directive 2014/23/UE sur la passation des concessions de service, transposée en droit français par l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, puis le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018,

VU la délibération du Conseil de Territoire du 26 mars 2018 prenant acte du projet d'incubateur sur la commune de Saint-Mandé destiné à l'accueil et l'accompagnement de startups dans le cadre d'un partenariat étroit entre la ville de Saint-Mandé et le territoire Paris Est Marne & Bois,

VU l'avis favorable de la Commission Consultative de Services Publics Locaux du 15 avril 2019,

Vu la délibération du Conseil de Territoire du 6 Mai 2019 approuvant le lancement d'une consultation relative à l'exploitation de l'incubateur territorial à Saint-Mandé, Avenue Pasteur

Vu la mise en concurrence publique réalisée à compter du 10 mai 2019 au BOAMP,

VU l'avis favorable de la commission de délégation de service public réunie le 12 juin 2019 sur la candidature unique de la société SILICON CITE,

VU l'avis favorable de la commission de délégation de service public en date du 17 Juin portant sur le choix de l'entreprise SILICON CITE pour assurer l'exploitation de l'incubateur territorial de Saint-Mandé,

VU le rapport d'analyse des offres joint,

VU le projet de contrat ci-annexé,

CONSIDERANT que l'avis du comité technique n'est pas requis,

CONSIDÉRANT la volonté du territoire de confier la gestion d'un incubateur territorial en délégation de service public de nature à limiter le risque financier pour le territoire et à maintenir un niveau de pouvoir élevé dans l'organisation et le contrôle de son exécution,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE le choix de la société SILICON CITE retenue pour l'exploitation de l'incubateur territorial situé à Saint-Mandé selon les termes du contrat de délégation de service public correspondant.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat correspondant.

ARTICLE 3 :

FIXE les tarifs d'occupation tels qu'ils figurent en annexe 1 du contrat de délégation de service public.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20190702-D19-86-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JF MARTIN



La présente délibération publiée le 04/07/2019
est exécutoire à la date du 09/07/2019
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 04/07/2019

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20190702-D19-86-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

